

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

L'an deux mille vingt le 5 mars à 18h00, le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Hartennes-et-Taux sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

25 FEVRIER 2020

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
89	47	47

PRESENTS:

Mesdames JULVE, GAUTIER, DRIVIERE, FELCZAK, BOURINET représentée par M.DELACOUR, CARETTE, ROBACHE, POTTIER E., DELVAL représentée par M LEMISTRE

Messieurs MATHAUT, DUBOIS, BEZIN, DUMORTIER, LEMAIGRE, SOSSON représenté par TOURIGNY, ROBILLARD, NELATON, BOUCHER, BUCHET, CARON, ROLAND, WOKAN, SAUMONT, SAMIER, CARPENTIER, BRUNET, MAURICE, VILLEVOYE, SIMON, LEBLOND, DE REKENEIRE, ERBS, COUTEAU, DUVIVIER, GUERIN, LECLERCQ, LEROUX Tristan, TROMBETTA, CARRE, TASSIN, LAGACHE, DROUX, LANGLET, RUELLE, LANSOY, VECTEN, STANLEY.

INVITE :

Monsieur POTTIER, M HOURLIEZ

DUREE AMORTISSEMENT

BIENS ET SUBVENTIONS

- R 65 -

Secrétaire de séance : M LANGLET Jean François

Sur proposition de M le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de la durée d'amortissement des biens de la façon suivante, à compter du 01/01/2021 :

Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable	40 ans
Canalisation d'adduction d'eau potable	50 ans
Installation de traitement d'eau potable (sauf génie civil et régulation)	15 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installation de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation	15 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs)	8 ans
Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	50 ans
Bâtiments légers, abris	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans
Compteurs d'eau	10 ans